

**Lutter contre
le cambriolage,
l'affaire de tous.**



SCHAERBEEK ■ EVERE ■ SAINT-JOSSE-TEN-NOODE



Comment diminuer le risque d'être victime de cambriolage ?

Bonnes habitudes

La principale mesure de sécurisation est la prise de bonnes habitudes. Elles sont simples et ne coûtent rien.

Quelques petits exemples :

- Fermez vos portes et fenêtres à clé même pour une absence de courte durée. Ne laissez pas vos fenêtres ouvertes en oscillo-battants.
- Ne gardez pas trop d'argent et trop d'objets de valeur chez vous. Si vous en avez quand même, mettez-les dans un coffre mural.
- Veillez à avoir un éclairage et une visibilité suffisants à l'avant comme à l'arrière du bâtiment.
- Ne cachez jamais une clé sous des pavillons ou paillasons.
- Tenez un inventaire de vos objets de valeur en indiquant les numéros de séries et en faisant de photos. Vous pouvez les enregistrer sur le site du SPF économie ou envoyez-vous un mail avec ces informations.
- Cachez autant que possible vos objets attrayants, comme votre GSM, ordinateur portable, GPS et mettez hors de la vue des passants votre téléviseur, chaîne Hi-fi,...

Signalez tout élément suspect dans votre rue ou chez vos voisins en appelant la police au N° 112.

Rendez la tâche des cambrioleurs plus difficile



- Fermez toujours votre habitation, même si vous vous absentez quelques instants. Fermez votre volet la nuit ou durant vos absences.
- Vous pouvez renforcer les portes et les fenêtres de votre habitation afin de rendre la tâche du cambrioleur plus difficile. Par exemple, une serrure avec plusieurs points de fermeture ou en plaçant une latte de bois dans les fenêtres coulissantes de manière à ce que la fenêtre ne puisse être ouverte.
- L'installation d'un système de sécurité électronique n'est pertinente que si l'habitation est déjà correctement sécurisée. En effet, ce système ne retarde pas le cambrioleur mais peut le dissuader.
- Rangez les outils qui pourraient faciliter la tâche des cambrioleurs (échelle, pied de biche, etc.).

Vous partez en vacances

- Donnez l'impression que votre habitation est occupée quand vous partez en vacances. Demandez à un voisin ou à un membre de la famille de relever le courrier, de tondre la pelouse, d'abaisser et de relever les volets,...
- Ne signalez jamais vos absences à venir sur les réseaux sociaux ou sur votre répondeur téléphonique.
- Demandez 15 jours avant votre départ à la zone de police de surveiller votre habitation. Comment faire ? Rien de plus simple !

→ Depuis chez vous, via le site Internet www.police-on-web.be,

→ En vous rendant dans un de nos commissariats.

Les policiers ou les gardiens de la paix passeront régulièrement vérifier que tout est en ordre. N'oubliez pas de nous indiquer une personne de contact pendant votre absence !



Faites appel au conseiller en prévention vol

Le conseiller en prévention vol vous aide à sécuriser votre habitation. Il s'agit d'un policier ou d'un fonctionnaire communal spécifiquement formé à la prévention des vols. Il se rend gratuitement chez vous pour faire le tour de votre habitation et vous conseiller sur les mesures à prendre.

Pourquoi faire appel au conseiller en prévention vol ?

- C'est gratuit
- Ses conseils sont sur mesure
- Il donne un avis neutre et objectif
- Les conseils ne sont pas obligatoires



Vous souhaitez obtenir un conseil gratuit ?

- Le service de technoprévention de la police :
Serge DECOSTER
- Tel : 02 249 21 69 ou techprev@polbruno.be
- Le conseiller en prévention de votre commune :
contactez votre administration communale.

Vous êtes victime ?

Si, malgré toutes vos précautions, vous êtes victime d'un cambriolage, contactez le plus rapidement possible la police locale au nr. 101

Un passage du laboratoire de la police vous sera proposé. C'est gratuit.



Commissariat 1

Av. G. Rodenbach, 15
1030 Schaerbeek
T. 02 249 24 00

Commissariat 2

Sq. S. Hoedemaekers, 9
1140 Evere
T. 02 249 22 00

Commissariat 3

Av. de Roodebeek, 66
1030 Schaerbeek
T. 02 249 25 00

Commissariat 4

Rue de Bériot, 2A
1210 St.-Josse-Ten-Noode
T. 02 249 26 00

Commissariat 5

Sq. V. Regina, 1
1210 St.-Josse-Ten-Noode
T. 02 249 27 00